des années et elle prend son gaz dans l'Ontario; la compagnie de pipe-line qui transporte le sien sur un long parcours devra subir des frais d'exploitation beaucoup plus considérables que l'*Union Gas*. Je ne crois pas que le Comité doive mettre des bâtons dans les roues quand une entreprise réalise un bénéfice raisonnable en vendant un produit si précieux à la nation canadienne. J'ajouterai que nous n'avons pas tout le gaz de l'univers au Canada; les champs du Texas et du Montana peuvent en produire assez, en une journée, pour satisfaire aux besoins de tout le Canada. Si nous ne saisissons pas l'occasion alors que des gens souscrivent du capital pour transporter le produit canadien, il est fort possible que les Américains prolongent une canalisation jusqu'à nos frontières au détriment de l'industrie gazière de notre pays.

M. Harkness:

- D. M. Schultz, ce réseau d'accumulation, dont vous nous avez fourni la carte, fait-il partie intégrante du projet de construction de 250 millions de dollars, ou vous proposez-vous d'obtenir une charte distincte du gouvernement de l'Alberta et de créer une nouvelle compagnie?—R. Nous n'avons en vue que la fondation d'une seule compagnie, parce que le gaz doit être acheté et capté au plus bas prix possible; si le captage se faisait par une unité distincte, celle-ci aurait droit à son profit elle aussi. Selon nos prévisions, le réseau d'accumulation et la canalisation principale seront exploités par une seule compagnie qui en assumera tous les frais.
- D. Vous savez peut-être que l'on projette d'installer un ou deux autres réseaux d'accumulation en Alberta. Si une de ces compagnies obtient une charte de l'Alberta et construit un de ces réseaux, êtes-vous prêts à acheter votre gaz d'elle au lieu d'établir votre propre installation?—R. Si l'on accordait une charte à une autre entreprise, nous serions forcés à acheter d'elle notre gaz. Nous reconnaissons que la commission d'Alberta a juridiction dans cette matière, mais si le réseau d'accumulation était entre les mains d'une société distincte, il nous faudrait vendre notre produit plus cher.
- D. En d'autres termes, vous êtes prêts à construire la canalisation proposée vers l'Est, même si vous n'obtenez pas la permission de bâtir ce réseau?— R. Nous voulons en bâtir un parce qu'il nous faut livrer le gaz au plus bas prix possible.
- D. Voici où je veux en venir: si vous n'êtes pas autorisés à établir votre propre réseau d'accumulation, êtes-vous prêts quand même à aller de l'avant avec votre projet de canalisation?—R. Cela ne tuerait pas le projet. Nous savons simplement que ce réseau doit faire partie intégrante de notre entreprise si nous voulons épargner des frais additionnels d'exploitation.
- D. En d'autres termes, le projet vous serait beaucoup plus attrayant si vous pouviez avoir votre propre réseau à travers tout le pays?—R. Oui, monsieur, parce que plus nos prix d'achat et de vente seront bas et plus nous aurons de clients dans l'Est, plus nous vendrons de gaz, et meilleure sera notre situation financière.
- D. Où allez-vous bâtir votre propre pipe-line, celui dont vous faisiez mention hier?—R. Dans les environs de Cessford, quelques 32·4 milles au nord de Princess. Nous avons trois champs au sud-ouest de la région de Cessford.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler un peu plus fort. Je ne crois pas que les gens ici puissent entendre.

Le TÉMOIN: Je vais recommencer. Nous avons trois champs dans la région de Cessford qui figure sur la carte au nord de Princess; et à douze ou quatorze milles au sud-ouest de Cessford, un champ que nous appelons la région de Countess. Nous possédons un terrain dans le champ principal de Cessford où nous avons terminé le forage de deux puits et sommes en train d'en percer un